

Association Loi 1901

Réunion :
06/01/2020 18h00-20h00

Lieu :
Salle Dum'Art

Auteur : Josette

Présents le 6 janvier 2020 :

Les membres du conseil : Denys et Marie-Noëlle Achard, Henri Cirera, Annick Desmoulins, Simone Borel

Excusés : Chantal Bazile, André Parra, Nadine Strauch.

Adhérents présents : Josette Para, Chantal Fouchenneret, Eliane Chavernoiz, Guy Piriou.

Ordre du jour du conseil :

- **Le Réseau Solidaire ;**
- **Adhésion à l'ADELHA ;**
- **Remboursement de frais ponctuels ;**
- **Date de l'Assemblée Générale ;**
- **Présentation de la maquette du nouveau site internet ;**
- **Questions diverses.**

Compte-rendu

1. Le Réseau Solidaire :

Le conseil doit se prononcer sur plusieurs propositions de groupements d'achats : viande bovine de Mme Rostain de Manteyer ; commande de parmesan fin janvier ; commande de riz de la plaine du Pô ; agrumes sur Cagette ; safran.

→ Décisions :

1. Viande bovine : Deux personnes présentes qui s'étaient approvisionnées à Court Circuit, n'ont pas été satisfaites de la qualité des produits bovins. Il est proposé de commander par l'intermédiaire de Court Circuit, Dominique Giraud de Veynes est à la fois adhérente de Court-Circuit et de Respects, elle s'est proposée par mail de s'occuper de la liaison entre les deux associations et être référente pour les commandes. Simone la contactera pour vérifier son accord et les modalités.

2. Parmesan : Guy contactera Jacques pour vérifier les fiches techniques et les prix de ces produits. Ils décideront de la date de livraison (prévue à la cave de Régusse à Gap) et Guy mettra ces informations sur Cagette.

3. Riz : Jacques a prévu d'aller sur place visiter ce producteur. Henri peut l'accompagner et propose de grouper vers la fin mars, les dates de l'assemblée générale et de cette visite. La date de l'AG est fixée le samedi 21/03/2020. Henri en informera Jacques.

4. Agrumes : Les relais commandent pour plusieurs personnes sans rencontrer de problèmes particuliers.

Sur cagette, le référent a le choix soit d'informer tous les adhérents, soit uniquement les personnes qui ont commandé. Jacques avait fait observer que le fait d'aviser l'ensemble des adhérents avait pour conséquence de montrer que « cagette » fonctionnait. Il est décidé que les référents aviseraient tous les adhérents pour les agrumes seulement, et uniquement les personnes qui ont commandé pour les autres produits.

5. Safran : Eliane sera la référente pour la commande de safran cultivé sur Embrun.

2. Adhésion à l'ADELHA :

Début décembre 2019, deux adhérentes ont rencontré cette ligue qui regroupe différentes associations pour les accompagner dans leurs démarches : formation gratuite de bénévoles, initiation et aide à la comptabilité, simplification de la fonction employeur (démarches liées à l'embauche, bulletins de salaire,

déclarations sociales et fiscales), et proposition d'une assurance après constitution d'un dossier et d'un devis.

→ Décision : Il serait intéressant d'adhérer à l'ADELHA si l'assurance qu'elle propose convient à notre association d'autant plus que son coût semble nettement moins élevé que notre assurance actuelle. La diminution du coût de l'assurance pourrait compenser le prix de l'adhésion à cette association.

Il est proposé de revoir ce point lors de la prochaine AG.

3. Remboursement de frais ponctuels :

L'association RESPECTS pourrait participer aux remboursements de frais de route occasionnés lors de certains déplacements ponctuels sous forme de reçu fiscal, forfait, ou selon la distance parcourue.

Une discussion s'engage sur ce point, l'association ayant des moyens financiers plutôt limités.

→ Décision : Il est décidé de défrayer les personnes officiellement convoquées à une réunion et dont la distance entre le domicile et GAP est égale ou supérieure à 40 km. Les frais seront de préférence considérés comme un don à RESPECTS et le dédommagement fera l'objet d'un reçu fiscal. Pour les adhérents qui ne paient pas d'impôt le remboursement se fera sur la base forfaitaire de 0.15cts d'euros par km parcouru.

Pour chaque cas, il faudra compléter une note de frais à remettre à la trésorière.

Henri va élaborer une « note de frais » mentionnant différents éléments obligatoires notamment nom, prénom, jour, motif du déplacement, distance parcourue....qui devra être complétée par l'intéressé.

4. Date de l'Assemblée Générale :

→ Décision : La date de l'AG est fixée le samedi 21/03/2020 de 10h à 12h.

5. Présentation de la maquette du nouveau site internet :

Un nouveau site est prévu pour les deux antennes de l'association Gap et Toulouse. Chaque partie du site sera administrée par au moins une personne chargée de rédiger, mettre à jour les informations.

Le coût financier de la mutation du site estimé à 600€ se justifie par le manque d'évolution depuis sa création du site actuel, l'absence de moteur de recherche et la création de R.E.S.P.E.C.T.S. Toulouse.

→ Décision : Juliette BOLHAND a donné son accord lors de la réunion du 2 décembre pour s'occuper de la partie du site réservée à Gap.

Le conseil valide l'engagement financier de la mise en place du nouveau site web.

6. Questions diverses :

Le calendrier des groupements d'achats et des manifestations de l'association publié sur le site web souffre d'un manque de mise à jour.

→ Décision : Guy propose d'actualiser le calendrier pour que les référents des commandes puissent le mettre à jour.

L'ordre du jour étant épuisé le conseil se retire à 20 heures.

Po/R.E.S.P.E.C.T.S.
Josette Para